



Pour un système alimentaire durable : position paper d'Associations 21

14 octobre 2011.

Table des matières

1. Introduction.....	3
2. Les problèmes.....	4
2.1. Les problèmes sociaux.....	4
2.1.1. La faim dans le monde.....	4
2.1.2. La dégradation de l'emploi dans l'agriculture.....	5
2.2. Les problèmes économiques.....	5
2.2.1. Le modèle industriel.....	5
2.2.2. La dictature du prix.....	5
2.2.3. La financiarisation de l'économie.....	6
2.3. Les problèmes environnementaux	6
2.4. Les problèmes de santé.....	8
3. Les solutions : principes de base.....	9
3.1. La souveraineté alimentaire.....	9
3.1.1. La sécurité alimentaire.....	10
3.2. La régulation.....	10
3.2.1. Changer les modes de production, de consommation & de commercialisation.....	10
4. Un système alimentaire durable : comment y parvenir.....	11
4.1. Mesures de transition vers un système alimentaire durable : régulation.....	11
4.2. Transition vers un système alimentaire durable : mesures foncières.....	12
4.3. Mesures visant la production, la consommation et la commercialisation.....	12
4.4. Quelques mesures plus spécifiques pour la Région wallonne.....	13
4.5. Maintenir et renforcer l'agriculture paysanne.....	14
4.6. PAC 2014-2020 : occasion manquée ?.....	14
5. Agir localement, penser globalement.....	16
5.1. Marcher sur deux pieds.....	16
5.2. Modèles culturels - circonscrire la publicité.....	16
5.3. Pour une diversité d'approches complémentaires.....	17
6. Prendre en compte les préoccupations des agriculteurs.....	17
6.1. Normes sanitaires.....	17

6.3. Estompement de la norme.....	18
6.2. Label et certification : qui doit payer ?.....	19
6.4. Vivre le changement.....	19
6.5. Démarchandiser les biens publics mondiaux.....	19
7. La transition protéinée.....	20
7.1. Qu'est-ce qu'un élevage durable ?.....	21
7.2. Réduire notre empreinte.....	21
8. Parce qu'on n'a qu'une planète... Actions ciblées.....	22
8.1. Le soja.....	22
8.2. L'huile de palme.....	23
8.3. Le poisson.....	23
8.4. L'eau.....	24

1. Introduction

La nourriture n'est pas une marchandise comme les autres puisqu'elle assure notre sécurité d'existence au quotidien. Or, à toutes les étapes du **cycle de vie** de sa production, on déplore des impacts négatifs, tant en termes sociaux, qu'environnementaux et économiques qui, d'une manière ou d'une autre, contribuent à mettre l'ensemble des humains en danger.

C'est pourquoi, les membres d'Associations 21, comme bien d'autres associations d'ailleurs¹, appellent à des **changements fondamentaux** dans les modes de **production**, de transformation, de **distribution** et de **consommation**, afin de garantir pour tous et partout dans le monde le droit à une alimentation produite durablement. Ces changements doivent aller de pair avec des **changements dans les politiques agricoles** nationales et internationales et dans les règles de l'OMC².

Seuls des modes de production, de distribution et de consommation plus durables – et en particulier **plus équitablement répartis** – permettraient de **satisfaire les besoins de tous les humains**, ici et ailleurs, tout en léguant aux **générations futures** une planète encore en état de les nourrir. Il ne s'agit plus d'aménager l'agriculture industrielle pour lui donner une touche verte, non.

Car cette agriculture industrielle est aux mains d'un nombre trop réduit de décideurs économiques et financiers qui privilégient leurs intérêts privés à court terme et non l'intérêt commun à long terme. C'est pourquoi nous envisageons ici, le plus concrètement possible, comment réorganiser l'ensemble du système alimentaire.

L'avis du CFDD sur un système alimentaire durable³, a défini comment mettre en place un système alimentaire durable : « Un système alimentaire durable garantit le droit à l'alimentation, respecte le principe de la **souveraineté alimentaire**⁴, permet à tous, partout dans le monde, de disposer d'une nourriture saine et suffisante à un prix accessible, et veille à ce que le prix final d'un produit reflète non seulement l'ensemble des coûts de production, mais qu'il internalise aussi tous les coûts externes sociaux et environnementaux. Il utilise les matières premières et les ressources (en ce compris le travail et les ressources naturelles telles que les sols, l'eau et la biodiversité) à leur niveau de restauration et respecte les différentes facettes de la culture alimentaire. Tous les acteurs de la chaîne alimentaire et les autorités doivent contribuer à réaliser un tel système alimentaire durable »⁵.

Ajoutons qu'un système alimentaire durable doit aussi garantir le respect du droit à l'alimentation et des autres droits humains fondamentaux, la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, la lutte contre le changement climatique et une meilleure adaptation aux effets du réchauffement global.

¹ Cfr Plate-Forme Souveraineté Alimentaire, <http://www.pfsa.be> : ses membres Ses principes <http://www.pfsa.be/spip.php?rubrique28>

² Michel Griffon, « Nourrir la planète », 2006, p282 : « Qu'est-ce que la révolution doublement verte ? A la fois une nouvelle technologie et une nouvelle politique agricole. »

³ Avis du CFDD sur un système alimentaire durable (voté en AG le 26/03/10), définition p.8 http://www.cfdd.be/DOC/pub/ad_av/2010/2010a03f.pdf

⁴ Le principe de la souveraineté alimentaire a été remis à l'honneur en Europe lors du Forum Nyeleni Europe 2011 et dans sa déclaration finale « La souveraineté alimentaire en Europe maintenant ! », http://nyeleni2011.net/index.php?option=com_docman&Itemid=190&lang=fr

⁵ Autre référence utile : Utvikingsfondet / Fonds norvégien de développement, « Un avenir alimentaire durable », 2010, http://www.utvikingsfondet.no/filestore/Future-FR_web-print.pdf

2. Les problèmes

Pour atteindre l'objectif pointé par cette définition, il nous faut prendre en compte deux types de préoccupations :

- ▲ la **non soutenabilité du système actuel** qui ne permet pas de nourrir le monde et ne répond pas au droit à l'alimentation pour tous et au scandale de la faim. Un système qui autorise aussi la violation d'autres droits humains fondamentaux que celui du droit à l'alimentation, qui épuise ou dégrade les ressources naturelles et la biodiversité et qui contribue pour une grande part au réchauffement climatique.
- ▲ **l'identification des facteurs** qui soit conduisent à la non soutenabilité du système alimentaire soit en accentuent les effets. Parmi ces facteurs, dont certains sont développés ci-dessous, relevons la libéralisation des échanges, la volatilité extrême des cours agricoles internationaux, l'absence de prix rémunérateurs, le manque d'accès équitable et durable à la terre, le déséquilibre dans les rapports de forces entre acteurs ayant un impact direct ou indirect sur la dynamique des marchés agro-alimentaires (en termes de déséquilibre de « pouvoir de marché », notamment quand il s'agit de négocier les conditions d'approvisionnement tout au long de la chaîne agroalimentaire), le sous-investissement historique dans l'agriculture et le développement rural des pays en développement (à fortiori dans le développement de systèmes d'exploitation agroécologiques), les politiques de structures agricoles favorisant les modèles de la révolution agricole contemporaine et de la révolution verte ; et surtout le déficit démocratique et l'absence d'organisations paysannes et citoyennes dans les prises de décision politiques relatives à l'alimentation qui ont, jusqu'à présent, favorisé davantage certains intérêts privés plutôt que l'intérêt général.

2.1. Les problèmes sociaux

2.1.1. La faim dans le monde

Les droits humains fondamentaux de se nourrir et de travailler dans des conditions décentes sont consacrés au niveau international et font partie des **Objectifs du Millénaire (OMD)**. Mais, alors que la production globale de nourriture augmente, le nombre de personnes souffrant ou mourant de faim a dépassé le milliard de personnes en 2009⁶. Selon toute vraisemblance, les OMD ne seront donc pas atteints en 2015, d'autant qu'on constate des évolutions inquiétantes : au cours des 20 prochaines années, les prix des denrées alimentaires de base comme le maïs vont plus que doubler. Plus de la moitié de cette augmentation sera la conséquence des changements climatiques.

Les plus pauvres – qui peuvent dépenser jusqu'à 80 % de leurs revenus pour se nourrir – seront les plus touchés. En février 2011, la Banque mondiale estimait que, au cours des 8 derniers mois, 44 millions de personnes étaient tombées dans l'extrême pauvreté suite à la hausse des prix alimentaires. Or 70 % des décisions relatives à notre système alimentaire sont entre les mains d'un tout petit groupe d'acteurs agro-industriels. Trois entreprises seulement – Archer Daniels Midland, Bunge et Cargill – contrôlent environ 90 % du commerce mondial des céréales. Et scandale dans l'opulence, dans plus de la moitié des pays industrialisés, au moins 50 % de la population doit faire face à des problèmes de surpoids. Tandis que la quantité de nourriture généralement jetée par les consommateurs, les détaillants et les restaurants est estimée à 30 %.

⁶ Cfr Coalition contre la faim, <http://www.pfsa.be/spip.php?article787> – Cfr Dossier politique belge d'Oxfam : « Crises alimentaire & climatique : investir dans l'agriculture paysanne durable » ; tableau p. 5 – Dossier de la campagne « Cultivons.be », téléchargeable sur <http://www.cultivons.be/fr/zoom-sur-la-campagne>

2.1.2. La dégradation de l'emploi dans l'agriculture

Partout dans le monde, la paysannerie accuse des pertes d'emploi et de qualité des emplois. Ainsi, dans le milliard de **personnes souffrant de la faim dans le monde**, on compte une majorité de paysans ou de personnes issues de la paysannerie. Les uns sont dépouillés de leurs terres et se retrouvent sans emploi. Les autres travaillent dans un environnement dégradé ou sont forcés de produire pour l'exportation, et non pour leur propre subsistance. Sans parler des problèmes d'accès aux marchés locaux, qui peuvent se retrouver inondés de produits importés à bas prix.

En Europe même, depuis des décennies, les organisations paysannes tirent la sonnette d'alarme : **chaque minute dans l'Europe des 27, deux fermes disparaissent**. En Belgique, au début du XXe S., on dénombrait 500 000 agriculteurs. Le secteur agricole a perdu 45 % du nombre de travailleurs occupés dans des activités agricoles : la main d'œuvre était de 185 134 personnes en 1980, elle est passée à 80 944 personnes en 2010. En 30 ans, la Belgique a perdu 63 % de ces fermes passant de 113 883 fermes en 1980 à 42 854 fermes en 2010 tandis que la superficie par ferme a plus que doublé⁷. L'âge moyen de leurs exploitants a dépassé 50 ans et les reprises sont rendues difficiles par le prix élevé des terrains et la taille des exploitations. En poussant les agriculteurs à s'agrandir, on les a conduits sur la **voie de l'industrialisation, qui est présentée comme inéluctable aujourd'hui**, alors même que les dégâts de la production industrielle montrent tous leurs effets : épuisement des terres (perte d'humus et de biodiversité), pollution des nappes phréatiques (nitrates, pesticides), contribution massive, au niveau global de l'agriculture et du déboisement à des fins agricoles, aux émissions de gaz à effet de serre (entre 26 et 37 %⁸), etc.

Dans ce contexte, au nord comme au sud, nombre d'agriculteurs **quittent la profession** ou accusent de graves problèmes de **santé** quand ils ne choisissent pas, eux-même, l'issue fatale : dans divers pays du monde, le taux de **suicides** est notoirement plus élevé dans le secteur agricole, que dans d'autres secteurs...

2.2. Les problèmes économiques

2.2.1. Le modèle industriel

Et pourtant, le modèle d'une agriculture totalement industrialisée où tous les paysans seraient des ouvriers, est bien celui que nous impose l'agrobusiness, par l'intermédiaire des décideurs politiques et d'institutions internationales telles que l'OMC⁹. Ce modèle est selon eux, inéluctable pour résoudre la faim dans le monde ; on a déjà pu se rendre compte qu'il n'en est rien. Au contraire, il accroît les inégalités, provoque des pertes d'emploi, diminue les revenus et détruit l'environnement. Il n'est donc ni démocratique ni durable.

2.2.2. La dictature du prix

Les entreprises de distribution, toujours à la recherche du **coût le plus bas**, s'approvisionnent en denrées alimentaires issues de cultures industrielles, et produites au détriment des aspects sociaux,

⁷ L'agriculture en Belgique en chiffres, SPF Économie, Direction générale Statistique et Information économique

⁸ Intergovernmental panel of Climate Change IPCC, 4e rapport 2007 <http://www.ipcc.ch/>

⁹ On dénombre ainsi aux Etats-Unis 28 lobbyistes pour un parlementaire ! Ils sont également nombreux à s'affairer à Bruxelles, en Inde, en Chine... Cf les publications du Corporate Europe Observatory et notamment « Trade invaders », <http://www.corporateeurope.org/global-europe/content/2010/09/eu-india-trade-invaders>

environnementaux et de la qualité mais à un prix qui leur garantit une marge importante. Par un effet d'échelle, ce phénomène induit des dommages collatéraux : l'industrialisation des modes de production et de distribution continue à faire disparaître de nombreux emplois (car il en faut moins pour une même production : c'est ce qu'on appelle l'empreinte économique, dont le principe est clair mais qui reste à documenter) et à en délocaliser d'autres, comme l'ont montré les Magasins du Monde Oxfam dans l'analyse de divers secteurs, pas seulement alimentaires d'ailleurs¹⁰. Dans le même temps, les producteurs respectant les critères de durabilité font difficilement face à la concurrence « non durable », à cause des coûts de production qu'ils doivent répercuter dans leurs prix (cfr également le point 4.3.6).

2.2.3. La financiarisation de l'économie

Dans un contexte où l'économie est de plus en plus soumise aux caprices des spéculateurs, la **volatilité extrême des cours agricoles** internationaux n'arrange rien. Faute de réponses adéquates aux échelles régionale et nationale, cette volatilité accentue le **déséquilibre flagrant des forces en présence**, quand il s'agit par exemple de négocier des conditions d'approvisionnement. Là où l'évolution des prix intérieurs est significativement corrélée à celle des cours internationaux, une majorité de paysans qui subissent de plein fouet les hausses de prix alimentaires locales en tant que consommateurs pauvres, ne tirent pas nécessairement parti des hausses en tant que producteurs, ceci en raison des déséquilibres de pouvoir de marché.

Outre la **spéculation financière** qui accroît la volatilité des prix des denrées agricoles, la **spéculation foncière** a elle aussi des effets désastreux. Elle accroît les pressions sur les paysans, surtout au Sud mais également près de chez nous¹¹. Elle accélère l'accaparement des terres (« landgrabbing ») au profit d'États et, de plus en plus souvent, d'entreprises financières ou de l'agro-business.

A cela s'ajoute la concurrence que subit l'agriculture face au développement industriel et à la dispersion de l'habitat. Les politiques d'aménagement du territoire font encore la part trop belle à un habitat dispersé (le mythe de la villa quatre façades dans un lotissement éloigné des transports publics...) au lieu de remplir en priorité les agglomérations existantes.

Pour toutes ces raisons, les prix des terrains agricoles les rendent de moins en moins accessibles à ceux qui souhaitent développer une activité agricole paysanne, en Belgique ou ailleurs. C'est pourquoi, à terme, l'achat des terres agricoles devrait faire l'objet d'une régulation aux différents niveaux de pouvoir, visant la plus juste répartition des terres et leur accès aux paysans. Il y va de la sécurité alimentaire des différentes nations.

2.3. Les problèmes environnementaux

Le système alimentaire mondial actuel conduit à des dégradations écologiques sans précédent. Même si tous les produits agricoles ne sont pas alimentaires, l'agriculture est responsable de près d'1/3 des émissions globales de gaz à effet de serre (de façon directe et indirecte suite au déboisement). Ce chiffre atteint 50 % si l'on considère l'ensemble des activités de production, transformation, commercialisation et consommation de produits agricoles.

¹⁰ Corentin Dayez, « Aux rayons des produits frais », <http://www.oxfammagasinsdumonde.be/ressources/aux-rayons-des-produits-frais/> et rapport « Cash » de la campagne Meilleur Marché, <http://www.vetementspropres.be/doc/RapportCashFR.pdf>

¹¹ « Pour un arrêt immédiat de l'accaparement des terres » : <http://www.grain.org/o/?id=103>
Pressions sur les terres. Devenir des agricultures paysannes <http://www.cetri.be/spip.php?rubrique124&lang=fr>

Émissions mondiales de gaz à effet de serre anthropiques

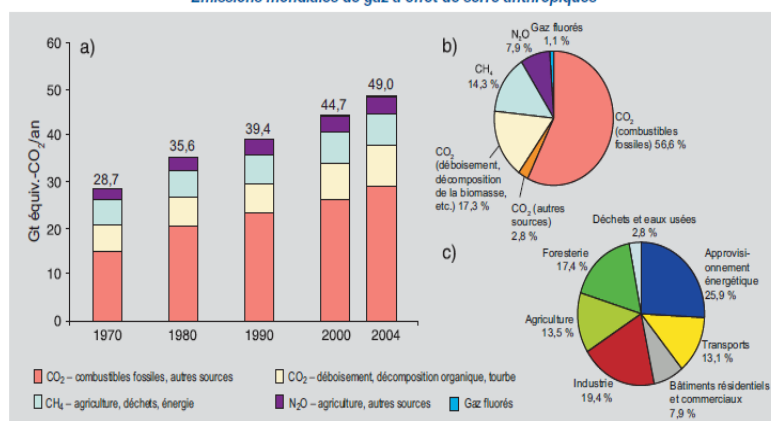
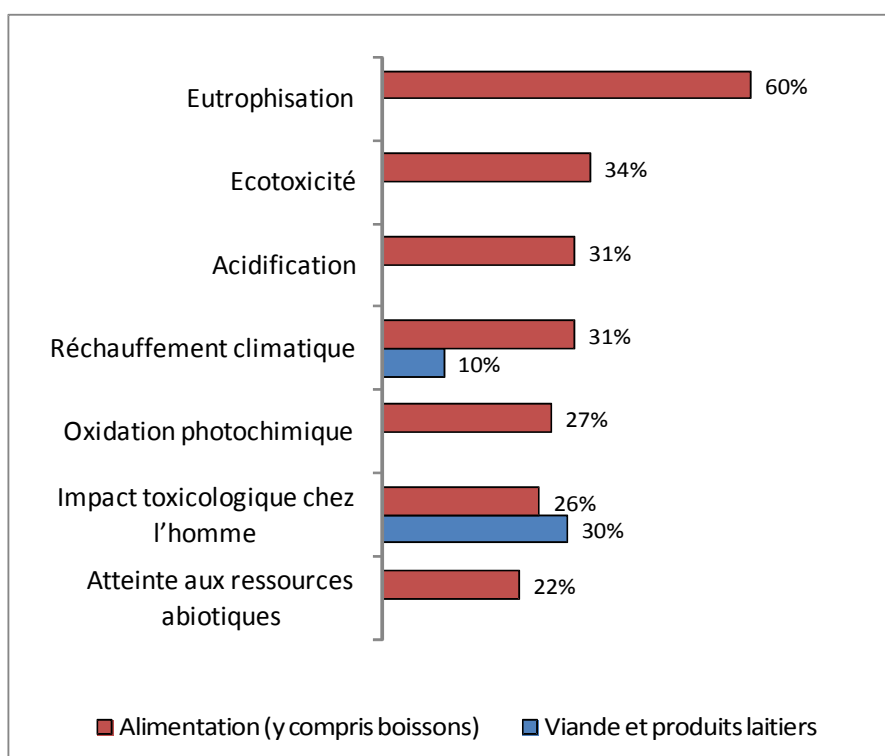


Figure 2.1. a) Émissions annuelles de GES anthropiques dans le monde, 1970-2004^f. b) Parts respectives des différents GES anthropiques dans les émissions totales de 2004, en équivalent-CO₂. c) Contribution des différents secteurs aux émissions totales de GES anthropiques en 2004, en équivalent-CO₂. (La foresterie inclut le déboisement). (Figure 2.1)

Une étude de la Commission européenne (EIPRO¹²), a analysé les impacts environnementaux spécifiques de l'ensemble des produits alimentaires consommés en Europe, y compris des boissons, en analysant le cycle de vie de ces produits (Life Cycle Assessment, LCA). Cette étude qui prend en compte non seulement la biodiversité et le climat mais aussi la pollution des eaux, des sols, de l'air ainsi que la santé, fait ressortir de manière indubitable la responsabilité de notre alimentation – et en particulier la consommation de viande – dans les dégradations environnementales.



Impacts environnementaux liés à l'alimentation - % par rapport à l'impact de tous les produits consommés en Belgique.

Dans le rapport du millénium sur les écosystèmes en 2005¹³, nos modes de consommation

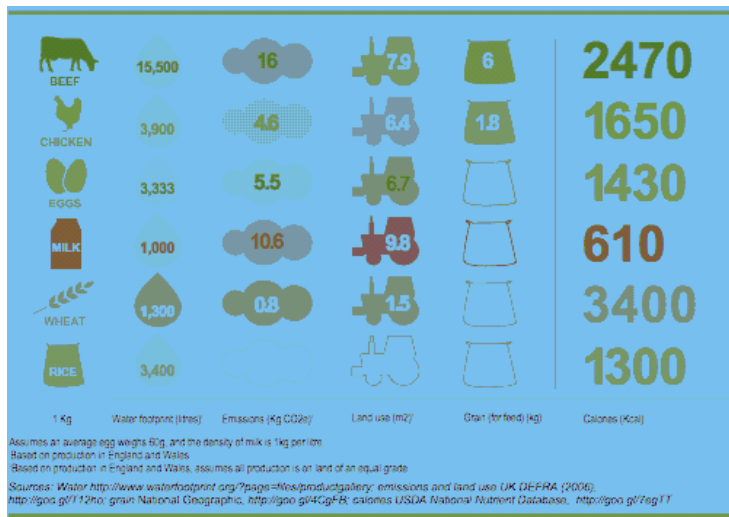
¹² EIPRO http://ec.europa.eu/environment/ipp/pdf/eipro_report.pdf

¹³ VN Millenium Ecosystem Assessment Report: Ecosystems and Human Well-Being, 2005

alimentaires ont été identifiés comme l'un des principaux facteurs ayant contribué à la dégradation de près de 60 % (15 sur 24) des grands écosystèmes mondiaux.

A chaque aliment et chaque calorie, correspond une ponction sur les ressources et une empreinte écologique (en eau, en hectare globaux , en CO2 ou en « matériaux ») qu'il nous faut sans plus tarder réduire !

EMPREINTE ECOLOGIQUE DES ALIMENTS



Mais si notre alimentation actuelle est au cœur des problèmes environnementaux de notre planète, la pratique généralisée d'une agriculture paysanne durable et des politiques soutenant les principes de souveraineté alimentaire sont, dans le même temps, au cœur de la solution.

Ce sont donc ces pratiques qui doivent guider la **transition mondiale vers une agriculture paysanne écologique** porteuse de développement pour l'ensemble de la planète. Sur ce point, l'on se référera également aux recommandations de l'International Assessment of Agricultural Knowledge, Science and Technology for Development¹⁴ (IAASTD), sorte d'équivalent du GIEC (Groupe International d'Experts pour le Climat), mais pour le secteur agricole.

2.4. Les problèmes de santé

Outre son impact sur l'environnement, l'agriculture entraîne des risques importants pour notre santé : pesticides, résidus médicamenteux, OGM, leures hormonaux, nitrates, ou même particules radioactives liées aux accidents nucléaires, la liste de produits toxiques (avérés ou potentiels), liés aux modes de production industrielle et se retrouvant dans la chaîne alimentaire s'allonge. De même que les scandales et crises sanitaires : dioxine, vache folle (la Commission Européenne parle de réintroduire les farines animales...), grippe H1N1, jusqu'à la récente crise sanitaire causée par la bactérie E-coli. Cette crise a rappelé l'impact d'un système alimentaire globalisé sur la gestion des

¹⁴ Rapports de synthèse et rapports globaux de l'IAASTD en ligne: <http://www.agassessment.org/>

risques en matière de santé publique.

Dès lors que les marchandises circulent massivement à l'échelle internationale, les mesures sanitaires nécessaires en cas de contamination accidentelle, doivent être prises à la même échelle, vue la difficulté de localiser les foyers d'infection. L'impact économique de ce type de crise atteint inévitablement l'ampleur internationale correspondant à ces mesures sanitaires.

En outre, les nouveaux modes de consommation (grignotage, alimentation rapide et non diversifiée, trop riche en sucres, sel et matières grasses, trop pauvre en fibres, fruits et légumes), induits notamment par le matraquage publicitaire, sont directement responsables des « épidémies » modernes occidentales que sont l'obésité, le diabète, les maladies cardio-vasculaires ou certains types de cancers... Exemple symptomatique : le Plan National Nutrition Santé préconise de réduire la consommation de viande à 130 grammes par jour. Elle est en moyenne, en Belgique, égale à 280 grammes...

In fine, on manque de recul pour évaluer l'impact sur la santé humaine de nouvelles technologies telles que les nanomatériaux, d'autant que l'industrie alimentaire renâcle à fournir des données permettant la traçabilité des produits qui en contiennent.

3. Les solutions : principes de base

Pour répondre à ces problèmes, les membres d'Associations 21 mettent en avant les priorités suivantes :

3.1. La souveraineté alimentaire

La **souveraineté alimentaire** est le droit des peuples à déterminer de façon démocratique leurs propres systèmes alimentaires et agricoles, dans le respect des humains et de l'environnement. Les politiques alimentaires et agricoles qui en découlent doivent être écologiquement, socialement, économiquement et culturellement adaptées à chaque contexte spécifique et ne pas menacer la souveraineté alimentaire d'autres pays, par exemple par des pratiques de **dumping** (vente en-dessous du coût de production) vis à vis des pays tiers.¹⁵

Comme le souligne Via Campesina¹⁶, « la souveraineté alimentaire est donc une rupture par rapport à l'organisation actuelle des marchés agricoles mise en œuvre par l'OMC », avec la complicité du FMI et de la Banque mondiale, et de leurs politiques d'ajustement structurel.

Après avoir vu démantelées leurs marges de manœuvres macro-économiques, les États doivent donc les recouvrer, afin de **protéger leurs marchés intérieurs**, notamment via la taxation. Ils doivent aussi permettre aux producteurs de participer aux décisions pour retrouver la **maîtrise de leurs moyens de production**.

A l'échelle globale, la souveraineté alimentaire implique la construction d'une **nouvelle gouvernance mondiale**, garante de l'intérêt général, qui permette d'éviter les crises alimentaires (constitution de réserves alimentaires, arrêt des cultures d'agro-carburants, des rachats de terres et autres actions spéculatives sur les aliments), de réinvestir dans l'agriculture paysanne durable, de réguler le marché des matières premières et de contenir le réchauffement climatique. Ce qui impliquera une certaine relocalisation de l'économie et des changements profonds de nos modes de

¹⁵ Définition de la souveraineté alimentaire : <http://www.pfsa.be/spip.php?rubrique46>

¹⁶ <http://www.eurovia.org/spip.php?mot38>

production et de consommation alimentaires.

3.1.1. La sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire n'est qu'une petite partie de la souveraineté alimentaire. Il s'agit à minima **d'assurer la sécurité de l'approvisionnement**, à l'échelle des États comme des ménages. A ne pas confondre non plus avec l'autosuffisance alimentaire : celle-ci signifie qu'un pays ou une région produit tout ce que sa population consomme, sans recourir à la moindre importation.

Pour assurer la sécurité de ses approvisionnements, chaque État a effectivement intérêt à se rapprocher de l'autosuffisance dans la mesure du possible. C'est objectivement impossible pour certains pays. Il ne s'agit pas de vouloir interdire complètement les échanges internationaux mais **d'éviter une trop grande dépendance qui nuit à la durabilité**, en veillant à se doter de **critères de durabilité** pour réguler les échanges internationaux et à planifier au mieux ces échanges, dans la mesure où cela a un sens d'y recourir. Ainsi, il est inutile d'exporter du porc si on en importe par ailleurs ; de tels mouvements sont pourtant massifs dans le système alimentaire mondial actuel ! Car la multiplication des échanges commerciaux s'est faite ces vingt dernières années sans considération de l'approvisionnement en énergie à long terme.

En conséquence, même en Belgique, l'approvisionnement en aliments et en énergie reste fragile. En cas de rupture d'approvisionnement de carburant, les magasins des grandes villes seraient vite dépouillés, et dans les campagnes, les agriculteurs pris d'assaut...

Le défi de la sécurité alimentaire, urgent dans les pays les plus touchés par la famine, concerne donc, potentiellement, l'ensemble de la planète où l'interdépendance, généralisée, est à la fois une force et une faiblesse.

3.2. La régulation

La régulation vise à garantir l'intérêt collectif et une gestion durable de nos ressources communes. Un système alimentaire durable ne peut être garanti que par une **régulation forte** contrôlée par les pouvoirs publics, conscients des enjeux de la **participation** des acteurs des différents maillons de la chaîne, veillant à l'**équilibre des rapports de force** et de marge entre eux, ainsi qu'au respect des revenus et des **conditions de travail décentes** dans tous les secteurs concernés.¹⁷ En même temps, tout doit être mis en oeuvre pour non seulement éviter les impacts négatifs sur la biodiversité, le climat, l'eau et la gestion des sols, mais aussi pour corriger les dégradations déjà perceptibles et empêcher les pratiques spéculatives qui accroissent les inégalités.

3.2.1. Changer les modes de production, de consommation & de commercialisation

Pourquoi les modes de production et de consommation doivent-ils changer ? Pour **nourrir l'ensemble de la population mondiale de façon équilibrée et saine**. Pour ce faire, les **modes de commercialisation** doivent eux aussi changer, afin de garantir à la fois des prix accessibles pour les consommateurs, et des prix stables et rémunérateurs pour les agriculteurs.

C'est pourquoi, une **régulation forte** de la commercialisation s'impose, afin de limiter les marges des intermédiaires de la grande distribution, mais aussi pour permettre le déploiement des modes de

¹⁷ Oxfam, « Crises alimentaire et climatique – Investir dans l'agriculture paysanne durable », plaidoyer de la campagne « Cultivons la terre, la vie, le monde », Oxfam en Belgique, juin 2011 – www.cultivons.be

production, de transformation et de commercialisation alternatifs.

Il faut en effet agir sur les différents maillons de la chaîne pour **rendre plus accessibles ces alternatives**, par exemple l'offre de produits locaux et de saison, issus de l'agriculture paysanne et biologique. En la matière, l'offre en Belgique est largement inférieure à la demande, vu les prix pratiqués par la grande distribution et l'industrie agro-alimentaire. Du côté de la production, les gros producteurs sont encore les plus favorisés par les aides de la P.A.C.

C'est pourquoi **l'information et la sensibilisation ne suffisent pas**. Elles doivent être conjuguées avec une **réorganisation des filières et de la distribution**. Les agriculteurs ne pourront se réorienter que si l'Etat et le marché le leur permettent. Dans ce contexte, le modèle de l'agriculture paysanne est mis en avant parce qu'il est porteur de création d'emplois, de modes de production durable, et de développement dans les pays du Sud, mais aussi parce que c'est un modèle garant de la sphère autonome : permettant aux agriculteurs de se nourrir avec leur propre production, et de pouvoir choisir de rester indépendants, au lieu d'être forcés de rejoindre les rangs des ouvriers de l'agro-business.

4. Un système alimentaire durable : comment y parvenir

Pour organiser une transition vers un système alimentaire durable, il faut une vision globale qui prenne en compte à la fois **les défis à long terme et les actions urgentes** à mener à court terme, pour éviter que la situation se dégrade encore davantage. Il s'agit donc à la fois de **voir loin et d'agir tout de suite**.

4.1. Mesures de transition vers un système alimentaire durable : régulation

1. Renforcer la **cohérence des politiques** et des positions Belges pour garantir le respect des conventions et accords internationaux relatifs à l'alimentation, et en particulier les articles relatifs aux droits sociaux et économiques, à l'environnement et à l'alimentation.
2. Soutenir les propositions de la **Coalition contre la faim**.¹⁸
3. Promouvoir et **réorienter les subventions** pour soutenir des pratiques agro-écologiques qui ont moins d'impact sur le climat, la multifonctionnalité de l'agriculture, la pêche artisanale et la gestion durable des forêts, et interdire à terme les productions, le commerce et la consommation de produits issus d'une exploitation non durable des ressources naturelles.
4. Choisir des **incitants** dûment évalués pour opérer cette transition, tout en poursuivant l'évaluation de leur efficacité, ceci pour garantir qu'ils encouragent réellement les « bonnes » pratiques et découragent les « mauvaises », et vérifier si leur rôle évolue au fil du temps.
5. La **démarche agroécologique** devrait être promue comme un processus permanent d'amélioration de la durabilité des pratiques agricoles, un **processus inclusif** au sens où l'agriculteur, quelles que soient ses pratiques, puisse toujours se poser la question de la marge de manœuvre (à évaluer au cas par cas) avec laquelle il peut tendre davantage vers des pratiques agroécologiques.
6. Empêcher le commerce de produits issus de la **biomasse**, qu'ils soient destinés à l'alimentation, à la production de matières ou à la production énergétique (ex. les agro-carburants), dès lors qu'ils sont produits non durablement. Ceci doit se concevoir à terme dans le cadre d'une transition accompagnée d'incitants et processus inclusifs tels qu'évoqués

¹⁸ « La politique belge contre la faim ? » Propositions publiées à l'occasion de la journée mondiale de l'alimentation, 16/10/10 - http://www.pfsa.be/IMG/pdf_8_pages_2010_9_.pdf

ci-dessus.

7. Empêcher que les **réductions des émissions de GES** chez nous ne se marchandent via le marché du carbone lié à la biomasse.

4.2. Transition vers un système alimentaire durable : mesures foncières

1. Soutenir la mise en place, à l'échelle nationale, d'une réelle **gouvernance foncière**, garante de politiques cohérentes d'aménagement du territoire, de sorte que la définition de l'affectation des sols soit incontournable et respectée, et surtout qu'elle réponde aux différents besoins locaux ou nationaux en respectant les **priorités d'usage** suivantes, citées dans l'ordre hiérarchique : production de denrées alimentaires pour les humains ; production de denrées alimentaires pour les animaux ; matières ; énergie ; construction..
2. Dans cette optique, il faut considérer les **agrocarburants** avec la plus grande prudence en ce qu'ils contribuent à la pression sur l'usage des sols.
3. Dans l'urgence, prononcer un **moratoire sur l'achat des terres** agricoles, pour stopper l'accaparement des terres qui s'est accéléré de manière inquiétante ces dernières années.
4. A plus long terme, planifier une **réforme agraire** permettant une plus juste répartition des terres agricoles, au Sud et au Nord, en tirant leçon des expériences en la matière.

4.3. Mesures visant la production, la consommation et la commercialisation

1. Réhabiliter ou maintenir des mécanismes de **gestion de l'offre**, de maîtrise des importations et d'intervention aux fins de régulation et de sécurité d'approvisionnement, afin de garantir des prix plus stables et rémunérateurs.
2. Définir des prix indicatifs basés sur les coûts de production durable et **redéfinir le « dumping » à l'OMC** (pas de vente en dessous des coûts de production durable). Interdire le dumping sous toute ses formes, et notamment le dumping économique à l'exportation.
3. Promouvoir la **relocalisation de l'économie** : circuits courts, consommation locale et produits de saison, transformation artisanale, soutien au secteur agricole durable dans les PVDs.
4. Toute politique liée à des transactions foncières et à l'affectation des sols doit se faire **en concertation** avec les représentants des usagers de ces sols, agriculteurs et citoyens.
5. Idem pour toute politique liée à l'usage des ressources naturelles : la gestion des **biens publics mondiaux** doit garantir l'intérêt général.
6. Réaliser des **tests de durabilité** ou études d'impact des politiques sur le développement durable pour tout ce qui concerne l'agriculture, y compris le commerce des denrées agricoles du niveau local au niveau mondial. Ceci pour en évaluer les impacts environnementaux, sociaux et économiques et pour corriger les mesures en fonction de cette évaluation.
7. Associer à un maximum de produits **l'analyse de leur cycle de vie** et mieux communiquer sur ces résultats afin d'orienter les consommateurs vers les choix le plus appropriés en matière de développement durable (exemple : analyse du cycle de vie d' 1 kg de sucre). L'introduction de nouvelles substances dans la fabrication de produits alimentaires (ex. les nanoparticules) devrait rendre l'analyse de leur cycle de vie prioritaire et être commandée par le principe de précaution.
8. Interdire la mise sur le marché des produits dont la non durabilité est avérée (produits toxiques, inutiles et incitant au gaspillage...)
9. Concernant les nanoparticules, les organisations de la société civile demandent l'application du principe de précaution et que soit assurée la traçabilité des produits qui en contiennent : « pas de données, pas de marché », doivent rétorquer les autorités aux industries agro-

alimentaires qui prétendent que la traçabilité de ces produits est inutile et impossible. Si c'est le cas, alors il faut interdire cette technologie ! Et si c'est l'interdiction qui est impossible parce qu'ils sont déjà disséminés, alors il faut certainement légiférer pour garantir cette traçabilité et la surveillance de l'exposition des consommateurs et des travailleurs aux nanomatériaux tout au long de leur cycle de vie. Il s'agit donc de rendre obligatoire l'inscription de tous les produits nanos dans un registre, tout comme l'étiquetage des produits contenant des nanoparticules.

4.4. Quelques mesures plus spécifiques pour la Région wallonne

1. La **vente des terrains agricoles** devrait être régulée et plus transparente. Les notaires qui enregistrent ces données (auparavant collectées par le Service Public de Wallonie), ne les fournissent plus depuis 2004. Il faudrait également établir un indice de la cherté.
2. Un **droit de préemption** existe dans d'autres pays comme la France ou la Suisse, privilégiant les agriculteurs lors de la vente de terres agricoles. Un tel droit pourrait être introduit également en Belgique.
3. Les **terres appartenant aux pouvoirs publics** sont actuellement distribuées sans critères de durabilité. De tels critères devraient être rendus incontournables.
4. La **création de coopératives foncières**¹⁹, doit être encouragée par les pouvoirs publics, de sorte que particuliers et personnes morales (ex. associations) soient incités à investir dans l'achat de terres destinées à la culture de produits alimentaires durables. Comme pour les coopératives éoliennes citoyennes, les pouvoirs locaux pourraient se joindre au mouvement en s'associant avec le mouvement coopératif pour faciliter la mise en oeuvre de projets sur le terrain (médiation, contrôle du respect des plans d'affectation du sol, achats de parts coopératives, baux à ferme sur les terres qui leur appartiennent, etc). Sur l'exemple de *Terre de Liens* en France, une association est en train de se constituer en Belgique, dont le projet est de mettre sur pied une coopérative foncière du même type. Toute personne ou groupement intéressé peut se joindre à l'initiative²⁰.
5. Les **déséquilibres entre offre et demande** de produits alimentaires issus de l'agriculture paysanne et biologique de nos régions, sont dus à différents facteurs, notamment la pression sur les prix, effectuée par les distributeurs au détriment des producteurs. En tout état de cause, trop de produits bio qui pourraient être produits localement sont importés. Ce secteur pourrait jouer un rôle pionnier dans la planification des échanges, en vue de réduire l'impact environnemental des transports et de favoriser la transition de l'économie locale vers un système alimentaire durable (cf. Point 3.1.1.)
6. On constate d'ailleurs qu'il y a de plus en plus de **candidats entrepreneurs** dans le secteur de l'alimentation durable (catering, magasins bio, etc). Dans la pratique, le lancement et la poursuite de leurs activités sont encore parsemés d'embûches. Celle de l'approvisionnement en produits bio, locaux et de saison, peut être levée progressivement. Mais le problème, ce sont surtout les obstacles économiques (concurrence des établissements non durables), légaux (ex. les contrats d'exclusivité des brasseurs lorsqu'on reprend un établissement) et commerciaux (déficit marketing des producteurs durables)... D'où l'importance d'assurer à ces entrepreneurs sociétaux un soutien spécifique, notamment à travers la dynamique collective de réseaux professionnels (existants ou à développer), basés sur une communauté de valeurs.

¹⁹ Cfr <http://www.terredeliens.org> – cadre législatif belge pour les coopératives agréées :

http://www.socialeconomy.be/FR/themes/INTernationale/Statuts_juridique/generalite.htm

²⁰ En attendant le choix du nom et la création d'un site ad hoc, on peut s'informer sur cette initiative auprès de la coopérative Crédal, <http://www.credal.be> – demander Jérôme Rassart. Les organisations agricoles FUGEA et MAP font également partie du groupe porteur.

7. Les acteurs publics et privés ne devraient pas pouvoir acheter des **crédits d'émissions liés à la biomasse**. Aujourd'hui cela est interdit au niveau fédéral mais pas au niveau régional. L'interdiction devrait donc s'étendre aux entités fédérées ainsi qu'aux acteurs économiques. De plus les **mécanismes dits de « développement propre »** font l'objet d'un **suivi** par les parties prenantes au niveau fédéral et en Flandres mais pas en Région Wallonne. L'objectif est d'éviter que ces mécanismes soient utilisés pour racheter de l'air pur bon marché sans changer les pratiques industrielles ni les modes de développement. Cette dérive porte préjudice à la souveraineté alimentaire des pays du Sud.

4.5. Maintenir et renforcer l'agriculture paysanne

Loin d'être monolithique, l'agriculture paysanne ne doit pas être idéalisée. Ses diverses formes auraient tout intérêt à devenir plus durables. Cependant, les avantages de ce mode de production compensent largement ses inconvénients en ce qu'il permet, à petite échelle, la maîtrise des externalités négatives, ce qui est loin d'être le cas dans l'agriculture de type industriel. C'est pourquoi nous considérons qu'il est urgent de maintenir et de redéployer le tissu agricole paysan.

Dans certains secteurs (lait) et dans certaines régions d'Europe, en Europe de l'Est notamment, **des millions de paysans sont aux abois**. Ils n'arrivent plus à vendre leurs produits à un prix leur permettant de vivre. Des **mesures sur les prix** sont donc nécessaires pour sauver l'agriculture paysanne, mais également des mesures d'**accompagnement** des candidats à la profession : de nombreux jeunes souhaitent devenir paysans et pratiquer l'agro-écologie. Dans ce secteur, de nombreux emplois pourraient être créés. Il est capital que cet accompagnement permette aux paysans de se réapproprier la transformation de leurs produits, afin que la plus-value de cette étape leur revienne.

4.6. PAC 2014-2020 : occasion manquée ?

C'est dans ce contexte d'urgence que dès 2010, les organisations de la société civile ont abordé le débat sur la **réforme de la PAC**, insistant pour que la nouvelle PAC permette :

- de répartir les aides de façon plus équitable et plus équilibrée entre les États membres et les agriculteurs ;
- de plafonner ces aides et de les assortir de clauses environnementales ;
- de mieux cibler les « agriculteurs actifs » en liant l'aide à l'activité ;
- de renforcer la régulation de l'offre et de la demande pour garantir des revenus équitables au monde agricole.

Cependant, les objectifs annoncés de meilleure légitimité sociale et environnementale des paiements directs se retrouvent dilués dans les propositions législatives présentées ce 12 octobre 2011 aux eurodéputés par le Commissaire européen à l'agriculture. La logique des « chèques nationaux » y remplace une vraie PAC juste, sociale et durable pour les paysans/paysannes et consommateurs/consommatrices. Globalement, le fait que toute tentative de régulation des marchés et de la production ait été anéantie sous le coup d'un lobbying intense de l'agriculture industrielle, augure de prochaines crises sectorielles. C'est pourquoi la Confédération européenne Via Campesina (ECVC), rappelle aux eurodéputés ses propositions pour un cadre cohérent de la politique agricole européenne²¹ :

²¹ Cfr www.fugea.be et www.eurovia.org

Réguler les marchés et la production : les crises sectorielles agricoles à répétition ont montré que sans régulation au niveau de la production et des marchés, sans instruments pour empêcher les excédents structurels ou les pénuries, on ne peut stabiliser les marchés. Or c'est une des priorités données à la PAC par le traité de Lisbonne. En ne traitant la volatilité des prix qu'en aval par des systèmes d'assurance, on privatise la gestion des marchés, on finance publiquement les compagnies d'assurance et on fait payer aux producteurs et aux contribuables les dégâts de la dérégulation. Il ne faut donc pas supprimer les quotas sucriers et laitiers, ni les droits de plantation de vigne, au risque de concentrer encore davantage la production. Il faut au contraire améliorer les quotas : la maîtrise de la production dans ces secteurs, est nécessaire pour stabiliser les marchés et garantir des prix agricoles justes.

Agriculteurs actifs : les paiements directs aux agriculteurs actifs doivent être limités, mais la définition que propose la Commission est trop laxiste. Son seuil de 5 % devrait être augmenté. En tout cas, mieux vaut le paiement par actif que le paiement par hectare. Découplé de la production, celui-ci a des effets pervers sur le prix du foncier agricole, tout en offrant une rente aux propriétaires. L'abandon de la référence historique est un élément positif mais la date de 2019, trop éloignée, est un cadeau supplémentaire à ceux qui ont accaparé les paiements depuis 1992.

Plafonnement des paiements: les plafonds sont indispensables, mais ceux proposés sont trop élevés. Le montant récupéré sera insuffisant pour favoriser les petites exploitations et des régions ou secteurs défavorisés.

Forfait pour les petites exploitations : cette idée apparemment bonne peut être un piège : en proposant aux petits paysans de choisir entre une petite somme forfaitaire, pour solde de tout compte dans le premier pilier, et le système de paiement direct, la Commission traite les petites exploitations à part, au lieu de les intégrer dans le même système que tous les autres, soit un système évolutif. De plus il manque des normes sanitaires spécifiques pour la transformation des produits agricoles à petite échelle, à la ferme ou en artisanat local. Les normes actuelles sont pour taillées sur mesure pour l'industrie.

Un « verdissement » trop peu significatif : les organisations paysannes et les organisations d'environnement escomptaient des avancées plus significatives en vue d'une agriculture plus économe en intrants et en énergie, qui stoppe la baisse de la matière organique des sols et réduise son impact sur le réchauffement climatique. Rien n'est fait pour stopper le développement extrêmement polluant de l'élevage industrialisé ni d'autres modes trop intensifs de production.

- ⤴ **Diversité des cultures :** au lieu d'une rotation obligatoire demandée par ces organisations pour diminuer les intrants et améliorer les sols, les seuils de diversité des cultures sont très bas. Il serait encore possible de pratiquer la monoculture sur 70 % de la surface d'une exploitation !
- ⤴ **Prairies permanentes :** l'interdiction de retourner les prairies permanentes est positive, mais la date de référence choisie (1/1/2014) risque d'entraîner un grand retournement de prairies avant cette date. Par ailleurs cette mesure n'augmente pas la surface de prairies permanentes, ce dont nos sols, le climat et la biodiversité ont besoin maintenant.
- ⤴ **Protéines végétales :** alors que l'UE est dépendante à 75 % des importations, que l'avantage de ces cultures pour la fertilité des sols et le climat est depuis longtemps reconnu, et que le PE l'a demandé, la Commission n'intègre pas une obligation de rotation incluant des légumineuses dans le verdissement, là où on peut les cultiver.

Enfin, les objectifs de **développement rural** sont intéressants, mais il y a matière à s'interroger sur l'interprétation et de l'application qui en sera faite.

5. Agir localement, penser globalement

S'il est en général mal vu d'être catastrophiste, il n'est pas inutile d'exposer des faits irréfutables, ni d'expliquer quels changements sont nécessaires pour éviter le pire. Cette connaissance contribue à la prise de conscience et motive des **changements individuels** autant que des **changements collectifs**. Elle nourrit également l'élaboration de **scénarios pour le futur**, afin de pousser les responsables politiques à planifier le changement. Certes, la connaissance objective des faits ne suffit pas. Elle est néanmoins nécessaire pour garder une approche globale tout en agissant localement.

5.1. Marcher sur deux pieds

La **construction concrète d'alternatives joue également un rôle clé dans le changement sociétal** : circuits courts & magasins à la ferme, culture sans labour, permaculture, potagers urbains et autres jardins ouvriers, individuels ou collectifs, commerce équitable des produits tropicaux sont une source d'inspiration, de motivation et d'expérimentation pour de nombreuses personnes, en reconversion de pratiques autant que d'esprit.

Certes, ces niches qui se développent en agro-écologie depuis déjà de nombreuses années, ne doivent pas être « l'arbre qui cache la forêt ». A elles seules, elles ne suffiront pas pour changer l'ensemble des modes de production et de consommation durable. Mais tout en restant lucide sur la situation globale, on peut contribuer à changer la société de facto, de sorte que les expériences pilotes deviennent de **nouveaux modèles** qui influencent déjà notablement les marchés.

En même temps, lorsqu'on agit sur « l'ensemble du système », par exemple en interpellant la grande distribution et en essayant de la rendre plus responsable, on agit en faveur d'une grande majorité de consommateurs, notamment les moins nantis, qu'on sensibilise par la même occasion. C'est la raison pour laquelle plusieurs membres d'Associations 21 ont signé l'« **appel pour une grande distribution responsable** » initié par l'asbl « Vêtements propres », dans le cadre de sa campagne « Meilleur marché »²².

5.2. Modèles culturels - circonscrire la publicité

Il ne faut pas non plus négliger le poids des **représentations symboliques**. Indéniablement, la publicité ou toutes les autres formes de marketing (direct, viral, sponsoring...etc.) sont les vecteurs majeurs de surconsommation et d'adoption de modes de consommation non durables. Ils envahissent la quasi totalité des espaces de vie et opèrent en cela un véritable « lavage de cerveaux » auquel il est de plus en plus difficile d'échapper. Tout doit donc être mis en œuvre pour limiter ces pratiques marketing de plus en plus insidieuses, voire agressives, et pour interdire toutes les dérives.

C'est autant une question de durabilité que de **protection des consommateurs**. Les plus précaires d'entre eux, en particulier les jeunes, sont très vulnérables face à ces différentes pressions publicitaires ou autres. **L'éducation** à tous les âges de la vie doit viser à soutenir les consommateurs, par l'apprentissage d'une distance critique et d'une autonomie de pensée. Et parce que l'éducation ne peut pallier à tous les problèmes de société, toutes ces formes de propagande commerciale doivent être circonscrites. En particulier, il faudrait pouvoir **interdire la publicité de tout ce qui est produit de manière non durable**.

²² <http://www.vetementspropres.be/index.php?p=g&id=278>, voir la liste des signataires.

En d'autres termes : **il n'y aura pas de système alimentaire durable sans une régulation drastique de la publicité !** Dans cette optique, Associations 21 se réjouit de la création par Inter-Environnement Wallonie d'un « Observatoire citoyen du greenwashing »²³, et soutient la proposition portée par le CRIOC de créer un **Conseil Fédéral de la Publicité**. En théorie, il existe en Belgique un organe de contrôle de la publicité, le Jury d'Éthique Publicitaire (JEP), mais c'est un organe privé d'autorégulation pour le moins opaque, partial et laxiste dans ses jugements. De plus, il ne couvre que le terrain de la publicité classique, laissant le champ libre aux nouveaux médias et à toutes les formes « clandestines » ou « undercover » de marketing (street marketing, marketing tribal, advergame... etc.). Le « Conseil Fédéral » proposé serait non seulement un instrument efficace de recherche et d'analyse du secteur de la publicité, mais aussi un outil d'encadrement de l'ensemble des pratiques publicitaires. Ce lieu de discussion et d'action aurait donc, outre une vocation scientifique, une réelle mission de service public. Cette mission doit être reflétée par sa composition qui doit, au sein de cet organe public, rassembler de manière équilibrée toutes les parties prenantes de la problématique.

De l'autre côté, les modes et donc les modèles de production et de consommation doivent changer, pour répondre aux nombreux défis précités. C'est pourquoi, les promoteurs de l'alimentation durable sont invités à déployer leurs talents et leur imagination pour construire, ensemble **le nouvel imaginaire d'une sobriété heureuse**. De nombreux supports (films, jeux et autres outils pédagogiques) existent déjà²⁴. Leur diversité permet d'aborder le sujet sans dogmatisme ni pression moralisante, mais dans un esprit critique, d'ouverture aux différentes approches culturelles de l'alimentation durable. Les **traditions culinaires** permettent d'ailleurs de montrer comment, dans le passé, on pratiquait l'agro-écologie... De façon naturelle et nécessaire !

5.3. Pour une diversité d'approches complémentaires

Ces différentes postures se complètent et répondent à des attentes différentes, selon les caractères, les compétences, les moments de l'existence, le degré de maturation de la problématique... Aucune d'elles n'est à rejeter. Il importe que les revendications pour un système alimentaire durable, soient portées par des individus aux sensibilités diverses, mus par un **socle** commun de valeurs et de préoccupations. Sur cette base, développons nos aptitudes à la coopération, en tirant le meilleur parti de nos échanges intersectoriels, inter-générationnels, interculturels. Et bien sûr, qui dit alimentation paysanne durable, dit aussi **convivialité** !

6. Prendre en compte les préoccupations des agriculteurs

6.1. Normes sanitaires

En plus de tous les problèmes déjà évoqués, les **normes sanitaires** contrôlées par l'Agence Fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) ont été définies pour et avec les industriels du secteur. La crise de la dioxine avait pointé leurs responsabilités, il était donc logique de renforcer les normes en matière de qualité et d'hygiène. Seulement, ces règles sont totalement inadaptées aux exploitations de petite taille, et elles s'accompagnent d'une paperasserie excessive. Sans parler des difficultés de communication avec les agents de l'AFSCA.

C'est ainsi que l'imposition, dès 2002, de ce « surhygiénisme », plus spécifiquement, aux produits

²³ Observatoire citoyen du greenwashing: <http://www.iewonline.be/spip.php?rubrique235>

²⁴ Cfr base de données du Réseau Idée : <http://www.reseau-idee.be/outils-pedagogiques/>

laitiers transformés à la ferme a entraîné, en Wallonie comme en Flandres, l'abandon massif de la transformation, de l'ordre de 50 %²⁵. Or c'est la transformation qui permet d'augmenter les marges bénéficiaires, insuffisantes avec la vente des matières premières brutes.

Alors que c'est l'industrialisation de l'agriculture qui pose problème, les normes qui en émanent sont imposées à tous sans prendre en considération les avantages de l'agriculture paysanne. Il serait temps de soumettre ces normes à un **test de durabilité**²⁶ en bonne et due forme. Pourquoi n'interdisent-elles pas l'utilisation d'intrants extrêmement toxiques et polluants, ni les hormones ou les OGM ? Pourquoi font-elles fi des impacts climatiques et sociaux ?

Enfin des **vaccins** contestés au plus haut niveau sont rendus obligatoires. Ainsi, le vaccin contre la maladie de la langue bleue (FCO), qui ne se transmet pas à l'homme, était obligatoire jusqu'au 31/12/10, de sorte que des animaux non vaccinés ont été interdits d'abattage alors qu'ils avaient développé une **immunité naturelle** et que le cheptel dont ils étaient issus se portait bien. Pour cela aussi, des organisations paysannes se mobilisent.²⁷

6.3. Estompement de la norme

Tandis qu'on renforçait ainsi les normes sanitaires au détriment de l'agriculture paysanne, d'autres normes, elles, se sont estompées. C'est le cas des **OGM** : l'UE a autorisé la présence d'un seuil de détectabilité de 0,9 pour les OGM. Ce seuil est beaucoup trop élevé vis-à-vis de ceux qui veulent cultiver sans OGM. De telles normes à la baisse entraînent diverses formes de pollution.

Quant à **l'agriculture bio**, son succès a induit un développement de type industriel peu soucieux des questions sociales. Accaparant le marché, le bio industriel donne l'illusion aux consommateurs de fournir une solution durable alors que celle-ci ne répond qu'à une partie des problèmes environnementaux posés par l'agriculture. L'impact du transport des marchandises n'est en tout cas pas pris en compte. Bref, structurellement, le bio industriel ne remet en cause pas le système alimentaire néo-libéral.

L'agriculture bio n'a certes pas l'exclusivité du « durable ». Cependant, il n'est pas juste non plus, pour ceux qui ont fait l'effort de reconverter leur exploitation au bio, de mettre sur le même pied que ceux-ci les acteurs de **l'agriculture « raisonnée »**. En limitant l'usage des biocides et des intrants, l'agriculture raisonnée est évidemment préférable à l'agriculture dite « conventionnelle ». Mais elle ne doit pas avoir pour effet de justifier l'usage d'intrants chimiques, au prétexte que leur quantité est limitée. L'agriculture raisonnée n'est concevable que dans le cadre d'un agenda du changement vers un système agricole et alimentaire durable, dès lors qu'elle permet une démarche progressive et inclusive vis-à-vis des agriculteurs. Il faut tenir compte en effet des spécificités écologiques, économiques, sociales, locales, et de l'histoire de chaque ferme pour évaluer au cas par cas la mesure dans laquelle son système d'exploitation peut être rendu plus durable. Et rappeler aux agriculteurs qu'ils sont les premiers à souffrir des effets nocifs des pesticides sur la santé !²⁸

²⁵ Manifeste Saveurs paysannes: http://www.saveurspaysannes.be/m/index.php?option=com_content&view=article&id=92&Itemid=67

²⁶ http://www.sppdd.be/FR/documentation/test_de_durabilita_eiddd

²⁷ A propos du FCO, cfr <http://www.giezoneverte.com/dossier-special-fco.php>

²⁸ « Les pesticides responsables de 2/3 des tumeurs des agriculteurs français », <http://www.iewonline.be/spip.php?article4441>

6.2. Label et certification : qui doit payer ?

Le prix de la **certification bio**, prohibitif pour les agriculteurs, concerne aussi les consommateurs dans la mesure où son coût est reporté sur le prix des produits. Cette différenciation accentue les inégalités.

Cependant, on peut considérer qu'il est normal de payer un prix juste pour le contrôle des modes de production. Ce qui n'est pas normal, c'est que **l'agriculture conventionnelle, elle, n'assume pas le coût pour la collectivité, des pollutions** créées par l'utilisation de biocides et d'intrants chimiques. Il y a donc là une **concurrence déloyale** vis-à-vis des agriculteurs respectueux de l'environnement. Beaucoup d'agriculteurs paysans refusent dès lors de recourir à la certification et misent sur la relation de confiance en circuit court avec les consommateurs. A petite échelle, dans un cadre local où tout le monde se connaît, cela ne pose pas de problème. Mais puisque les circuits courts ont de plus en plus de succès, et que nous souhaitons voir ce modèle se développer, un système plus crédible doit être mis en oeuvre.

Il peut s'agir du « système de garantie participative » (SGP), actuellement testé par Nature et Progrès. Ce système est mieux adapté pour les petits producteurs que la certification bio mais la législation européenne ne le mentionne pas encore²⁹. En fin de compte, l'équité commande que la certification bio soit payée par les États, c'est-à-dire par l'ensemble des contribuables.

6.4. Vivre le changement

Dans cette perspective, Associations 21 salue – et souscrit à – l'initiative de la Fédération Internationale des mouvements pour l'Agriculture biologique (IFOAM) qui lors de sa séance des prix Nobels alternatifs organisée à Bonn en septembre 2010, a rendu publique la « **déclaration d'IFOAM pour vivre le changement : l'agriculture biologique offre des solutions aux défis mondiaux** »³⁰.

Associations 21 soutient les initiatives visant à **faciliter la production, la transformation et la distribution des produits issus de l'agriculture paysanne**, tant il est vrai que les circuits courts existants ne peuvent répondre à toutes les demandes. Ainsi, des partenariats s'échafaudent pour créer des « halls relais » ou « centrales d'achats » dans les villes, ce qui permettrait de mieux rencontrer les attentes de nombreux restaurateurs et collectivités, mais aussi de certains particuliers. Ces projets doivent être réalisés de façon concertée, transparente, coopérative, et dans une perspective d'autonomie financière. Pour autant, la création de ces structures ne sera possible qu'avec l'apport de subsides des pouvoirs publics, notamment dans le cadre du plan Marshall 2.Vert en Wallonie.

6.5. Démarchandiser les biens publics mondiaux

Associations 21 soutient également le choix politique de considérer l'environnement comme un **bien public mondial** et de repenser la gestion des « biens communs » dans une optique publique, plutôt que de marchandiser les services environnementaux comme on l'a fait avec le marché du carbone.

²⁹ Explications de Nature et Progrès Belgique sur les obstacles juridiques à l'utilisation de ce système en Europe: <http://www.natpro.be/alimentation/garantieparticipative/index.html>

Le SGP est pratiqué notamment en Nouvelle Zélande : <http://www.organicfarm.org.nz/>

L'IFOAM vend en ligne des publications à ce sujet : <http://www.ifoam.org/press/publications.php#norms>

³⁰ http://www.ifoam.org/press/positions/pdfs/IFOAM-Declaration_FR_web.pdf

S'il est vrai que conférer un prix aux services environnementaux tels que la biodiversité, permet d'internaliser les coûts de ressources comme le bois, le fait de donner à ces ressources une valeur marchande entraîne des effets pervers.

Il faut donc différencier droit d'usage (qui doit être réaffirmé et régulé) et droit d'échange, pour empêcher la commercialisation des biens communs qui conduit à l'aggravation de la pauvreté et à la détérioration accélérée de l'environnement.

Le cas des **semences** est révélateur : par nature, les semences sont le résultat du travail des paysans. Or depuis le XIXe siècle, toute semence doit être certifiée, et seules les semences présentes dans un catalogue officiel sont autorisées à la commercialisation. Il est de plus en plus complexe et coûteux de faire agréer des semences, de sorte que les multinationales du secteur s'accaparent la production et la commercialisation des semences, notamment via le brevetage. Et la législation européenne en discussion actuellement ne fait que renforcer cette tendance, au détriment des paysans indépendants. Ceux-ci ne sont plus autorisés à utiliser de semences autoproduites ou échangées pour des denrées destinées à être commercialisées. Par le biais d'accords bilatéraux avec des pays comme l'Inde ou la Turquie, l'effet de cette législation européenne se fait sentir bien au-delà de l'Europe, marginalisant des paysans ou les condamnant à accepter la mainmise des géants de l'agro-business. C'est pourquoi Associations 21 a soutenu, en avril 2011, l'initiative « Seed sovereignty » portée par diverses ONG européennes dont le Forum Civique Européen et Via Campesina, visant à dénoncer cette évolution et à défendre l'accès libre aux semences comme un droit humain fondamental³¹.

Autre exemple montrant à quel point la protection des biens publics mondiaux est un enjeu vital pour l'avenir des l'humanité : les réductions d'émissions provoquées par la déforestation qui font actuellement l'objet de négociations dans le cadre onusien (REDD, Emissions Reductions from Deforestation & Degradation) : les ONG demandent que les financements relatifs aux projets REDD ne proviennent pas du marché du carbone mais de fonds publics, et soient affectés au bénéfice des populations locales et indigènes, dans le respect des conventions internationales³².

Ces exemples montrent l'importance d'un contrôle effectif et démocratique par les communautés concernées, de l'usage des biens communs, afin que ceux-ci soient gérés de façon durable, comme le souligne la Déclaration du Forum Nyeleni Europe 2011 sur la souveraineté alimentaire³³.

7. La transition protéinée

« Jamais dans l'histoire nous n'avons dépensé une aussi petite part de nos revenus à l'alimentation. Et jamais encore la production de nourriture n'a-t-elle eu un impact aussi énorme sur notre environnement », rappelaient 158 scientifiques néerlandais dans un appel commun intitulé « Pour une production durable de la viande », en avril 2010³⁴.

Qui paie alors le prix ? D'autres humains, trop mal payés pour leur travail ou dont l'environnement se dégrade à cause de nos modes de consommation, les animaux, le climat, les sols et bientôt, nos

³¹ La pétition « Semer l'avenir, récolter la diversité » remise aux autorités européennes le 18 avril 2011 avait réuni 58726 signatures. Cf. <http://www.seed-sovereignty.org/FR/index.html> - Compte-rendu des journées d'action « libérez les semences » : <http://www.associations21.be/Semer-l-avenir-recolter-la>

³² http://www.associations21.be/var/www/associations21/www.associations21.org/IMG/pdf/position_climat_oxfam_so_l_ec_assoc21-2.pdf

³³ Cf. note 3, http://nyeleni2011.net/index.php?option=com_docman&Itemid=190&lang=fr

³⁴ http://duurzameveeteelt.nl/volledige_pleidooi#vn_8 – On notera avec intérêt que parmi ces scientifiques aux compétences diverses, la psychologie sociale figure en meilleure place que les sciences agronomiques ! Nul n'est prophète en son pays...

enfants et petits enfants qui devront vivre sur une planète dévastée.

Pour produire des protéines animales destinées à l'alimentation humaine, il faut produire sept fois plus de protéines végétales que si celles-ci étaient directement consommées par les humains. Ceci ne signifie pas pour autant qu'il faille absolument devenir tous végétariens. Mais en moyenne, les consommateurs des pays riches mangent trop de viande, ce qui nuit à leur santé. Il s'agit donc de **réduire la part des protéines animales dans notre alimentation**. Le Plan National Santé recommande que l'on s'en tienne à 130 gr. en moyenne par jour et par personne. Dans l'optique de la souveraineté alimentaire, ne faudrait-il pas évaluer cette recommandation quantitative à l'aulne de la « superficie agricole utile » en Wallonie, soit 750.000 hectares ? Or les hectares que nous n'avons pas, nous allons les chercher ailleurs... De plus, cette recommandation quantitative devrait être assortie d'une recommandation qualitative, à savoir que la viande produite émane de modes d'élevage durables. Cela passera aussi par une « désindustrialisation » progressive des modes d'élevages les plus industriels.

7.1. Qu'est-ce qu'un élevage durable ?

Un élevage durable respecte le bien-être des animaux et leur permet de s'ébattre en plein air. Il limite autant que faire se peut l'usage de médicaments, et proscrit les hormones, les animaux clônés & génétiquement modifiés. C'est un élevage extensif dans la mesure où les pâturages exercent une fonction paysagère positive, mais pas au détriment des espaces forestiers, car il est évidemment crucial de sauvegarder les forêts primaires du sud de la planète. C'est aussi pour cette raison que l'élevage durable proscrit l'importation de soja pour la nourriture animale, et qu'il mise autant que faire se peut sur l'alimentation fourragère et les protéagineux produits localement (méthode Voisin & Pochon).

7.2. Réduire notre empreinte

Pour orienter les changements d'habitudes alimentaires, des politiques volontaristes et concertées doivent être mises en oeuvre, qui planifient la **transition des protéines** à court terme (2020) et à long terme (2050). En plus de la viande produite durablement, il s'agira de rendre plus accessible **l'offre qualitative, quantitative et financière de substituts** de la viande de sorte qu'à terme une alimentation équilibrée soit possible sans pour autant dépasser **l'empreinte écologique** d'une planète par personne et par an³⁵. Cet outil nous permet de mesurer la pression qu'exerce l'humanité sur la planète, au travers de toutes ses activités et productions, alimentaires notamment. Il convient également de réduire au maximum la quantité de protéines gaspillées du fait des denrées non vendues ou non consommées et qui deviennent des déchets.

³⁵ Cfr le Global Footprint Network, <http://www.footprintnetwork.org/fr>

8. Parce qu'on n'a qu'une planète... Actions ciblées

Parce que certains produits sont symptomatiques des grandes tensions vécues aujourd'hui autour des questions de durabilité à l'échelle mondiale, nous pointons ici pour exemple trois types de produits qui pourraient faire l'objet **d'actions médiatiques ou de campagnes de sensibilisation** de la société civile, chaque association s'appropriant le projet à sa façon et en fonction de son champ d'activité.

8.1. Le soja

La production de soja à grande échelle a permis, dans le Nord, le développement sans précédent de l'industrialisation de la chaîne alimentaire et le renforcement de la dépendance en alimentation animale importée.

Or le soja produit en Amérique latine est, le plus souvent, génétiquement modifié pour être résistant à l'herbicide glyphosate, mis sur le marché par Monsanto qui vend aussi son Soja « RoundupReady ». Que le soja soit ou non OGM, sa culture industrielle est basée sur la monoculture, qui a des impacts négatifs sur la biodiversité et les communautés locales et emploie un grand nombre de produits chimiques. Toutefois le soja OGM résistant au glyphosate a plus d'impacts négatifs encore sur la sécurité biologique, en particulier sur la vie et la fertilité des sols, ainsi que sur la santé des communautés vivant autour de ces plantations. L'utilisation de soja OGM a également accéléré l'apparition de plantes résistantes à l'herbicide, qui posent aujourd'hui de graves problèmes sur des milliers d'hectares de soja aux USA, en Argentine et au Brésil. Cette situation oblige les producteurs à recourir à nouveau à des pesticides plus dangereux tels que 2,4-D (un composant de l'agent orange).

L'expansion des cultures de soja entraîne également des déboisements, des émissions de gaz à effet de serre et des conflits sociaux provoqués par des déplacements d'activités agricoles (changements indirects d'affectation des sols). D'autres part les impacts liés à l'augmentation des prix des denrées alimentaires et les pressions sur la terre et les ressources naturelles ne sont pas non plus pris en compte. Enfin, les multinationales concernées telles que Monsanto ont effectué un lobbying intense, à Copenhague notamment, pour pouvoir bénéficier de crédits carbone pour la production industrielle du soja, dans le contexte de l'objectif européen fortement contesté des 10% d'agrocarburants.

La réponse des entreprises concernées à ces problèmes soulevés par la société civile a été d'organiser une « Table ronde pour un soja responsable » (RTRS) mais le label créé dans ce cadre s'apparente à du **greenwashing** et risque dès lors de renforcer les problèmes constatés plutôt que de les résoudre. En effet, cette table ronde n'est pas représentative car elle n'inclut pas des acteurs importants comme les syndicats des travailleurs concernés. Elle n'exclut pas l'usage des pesticides et des OGM, ni le déboisement et se prétend favorable au climat tout en favorisant des modes de productions gros émetteurs d'émissions de GES.

Associations 21 s'est donc associée, en juin 2010, à diverses ONG pour revendiquer d'autres solutions³⁶ :

- ✦ **reconversion de la monoculture en systèmes agro-écologiques diversifiant les productions** et soutenant la production locale destinée aux marchés locaux
- **réformes agraires** pour déconcentrer la propriété foncière
- abandon de la production intensive de viande

³⁶ Texte complet : <http://www.associations21.be/Une-opposition-croissante-a-la>

- réduction de la dépendance de l'Europe en protéines végétales importées, soutien de l'élevage de bétail basé sur l'herbe
- arrêt de la promotion de la production d'agrocarburants comme une solution aux problèmes de réchauffement climatique, réduction de la demande en énergie.

8.2. L'huile de palme

L'huile de palme et ses dérivés sont largement utilisés comme matières premières dans les industries cosmétiques et alimentaires. Outre le fait que la **qualité nutritionnelle** de cette huile (acides gras polysaturés) pose des problèmes de santé publique, l'expansion pour l'exportation des plantations de palmier à huile en Indonésie, en Malaisie, en Colombie et ailleurs, provoque de nombreux problèmes. Ces cultures n'ont pas seulement causé la **déforestation à grande échelle** avec les **émissions de CO2** qui en découlent, la disparition de communautés locales, l'épuisement des ressources en eau et de la biodiversité, la pollution des eaux de surfaces mais elle a aussi **hypothéqué le droit à l'alimentation et le respect des droits fondamentaux des travailleurs** dans les plantations.

Faute de critères de durabilité au niveau international, les acteurs de la chaîne utilisant l'huile de palme ont produit en concertation avec des organisations de consommateurs et d'environnement regroupées dans la RSPO Roundtable on Sustainable Palm Oil, une série de **critères de durabilité appliqués via les dispositions volontaires**. Mais ce système n'est pas fiable pour ce qui relève de la durabilité sociale (tracabilité défaillante de l'huile à la plantation, non respect des critères sociaux, diminution de petits exploitants ruraux et compétition avec les terrains cultivés pour l'alimentation locale).

Ce produit s'est imposé comme substitut de matières grasses produites localement parce que son prix n'internalise pas les coûts environnementaux et sociaux. Pour preuve, l'huile de palme certifiée RSPO trouve difficilement sa place sur le marché européen justement parce qu'elle est plus chère. Déjà on constate que la consommation d'huile de palme chute, sur le marché européen, pour des raisons de santé notamment.

Néanmoins, une **réglementation européenne** basée sur des critères de durabilité permettrait d'interdire l'utilisation d'huile de palme dans tous les cas où la production alimentaire dispose de matières grasses produites localement. Ceci, tout en informant les consommateurs de l'intérêt de concourir à une telle réduction de l'utilisation d'huile de palme, comme le font déjà diverses associations telles que les Magasins du Monde Oxfam.³⁷

8.3. Le poisson

Les dégâts de la pêche industrielle sur la biodiversité ne sont plus à démontrer. Les mers se vident, des espèces entières disparaissent. C'est pourquoi les Etats et en particulier l'Union Européenne (qui a financé l'agrandissement des chalutiers et de flotilles destructrices) doivent prendre les mesures qui s'imposent pour **éviter toute prise non souhaitée** (notamment via des engins de pêche sélectifs), **interdire les rejets** en vue d'éviter le gaspillage de biomasse³⁸, et bien sûr **sanctionner dûment la pêche illicite** sur toutes les mers du globe. La pêche artisanale dans les pays en

³⁷ <http://www.oxfammagasinsdumonde.be/ressources/des-alternatives-a-lhuile-de-palme/>

<http://www.oxfammagasinsdumonde.be/ressources/huile-de-palme-et-modele-de-developpement-agricole/>

³⁸ Béatrice Gorez, « Position conjointe des ONG sur la proposition de politique européenne concernant les rejets : Enjeux pour les activités de pêche UE dans les eaux des pays tiers », CAPE, février 2010
<http://capecffa.cluster010.ovh.net/spip.php?article60>

développement et l'aquaculture à petite échelle nécessitent quant à elles une approche différenciée.

Il reste que le consommateur ne fait pas toujours le lien entre ces informations et le contenu de son assiette. Le poisson est une source de protéines et de nutriments excellents pour la santé, et ses qualités gustatives sont largement appréciées. Comment dès lors s'en passer, ou quel poisson acheter ? Quels substituts promouvoir ? Que penser de l'aquaculture ? Ces questions pourraient être régulièrement mises en débat sur base d'interventions d'experts de la Coalition pour des accords de pêche équitables (CAPE) ou d'instituts de recherche.

8.4. L'eau

70 % de l'eau douce est utilisée pour l'agriculture. Vu les tensions vécues dans certaines régions à cause du manque d'eau potable, il convient de **réduire l'empreinte eau des produits alimentaires**³⁹, tout en gérant l'eau comme un bien public mondial, donc par le biais d'institutions publiques et en évitant sa privatisation, synonyme de commercialisation⁴⁰.

Un cas bien documenté de production alimentaire massive au détriment de l'approvisionnement en eau des population : Israël, où l'on cultive, pour les exporter, des quantités impressionnantes de denrées alimentaires, notamment des fruits et légumes bio que l'on retrouve dans maintes grandes surfaces de nos régions⁴¹.

L'irrigation de cette production nécessite non seulement le pompage des nappes phréatiques mais aussi celui des cours d'eau, y compris ceux qui se déversent en territoire palestinien. Le fameux mur de la honte qui sépare les territoires palestinien et israélien a été construit en territoire palestinien et de manière à permettre aux Israéliens, l'accès à des sources et nappes phréatiques qui alimentaient auparavant les Palestiniens.

Il est intolérable d'assurer, à ce prix, un approvisionnement constant au fil de l'an, de nos grandes surfaces en carottes et pommes de terre bio, pour ne citer que ces deux exemples. Il est donc temps de boycotter concrètement et pratiquement les produits importés depuis ce pays qui consomme manifestement trop d'eau pour la production agricole, au détriment d'une partie de sa population, et qui de plus bafoue le droit international au mépris des recommandations de Barack Obama (USA) et Katerine Ashton (UE). Le développement d'un peuple contre l'autre n'est pas acceptable. Les membres d'Associations 21 s'associeront à toute initiative de boycott de tels produits, dans le cadre de campagnes concertées de la société civile européenne.

Le même raisonnement vaut pour les initiatives relatives à des problèmes similaires dans d'autres pays ou régions du monde, qu'il s'agisse de « guerres de l'eau », d'accaparement des terres ou de toute autre atteinte manifeste à la souveraineté alimentaire d'un peuple.

³⁹ Calcul de l'empreinte écologique : <http://www.footprintnetwork.org/fr/index.php/GFN/>

⁴⁰ D. Hachfeld, P. Terhorst et O. Hoedeman « Vers une gestion publique et progressiste de l'eau en Europe, quelques cas remarquables », Transnational Institute et Corporate Europe Observatory, 2009, trad. Martin Pigeon, http://blog.mondediplo.net/IMG/pdf/Vers_une_gestion_publicque_et_progressiste_de_l_eau_en_Europe_-_copie.pdf

⁴¹ La consommation en eau d'un Israélien est de 400 litres/jour, celle d'un colon israélien en Cisjordanie de 800 litres/jour et celle d'un Palestinien en Cisjordanie entre 70 et 90 litres/jour (Assaf, 2005). Infos: http://www.info-palestine.net/article.php3?id_article=7050